



**Communes de :**

Messimy  
Rontalon  
Soucieu en Jarrest  
Thurins

**Séance publique du :** 03 avril 2023 à 19h15

**Date de convocation :** 28 mars 2023

**Nombre de membres en exercice au jour de la séance :** 11

**Président :** Bernard CHATAIN

**Secrétaire de séance :** M LOGEZ

**Membres présents physiquement à la séance :** 6

**Membre présent en visioconférence :** 0

**Membres titulaires :** 5

Madame GIRAUD SAUVEUR,  
Messieurs CHATAIN, CHANTRE, LOGEZ, SAVOIE,

**Membres suppléants :** 1

Monsieur STANIS,

**Membres absents excusés :** 6

Madame BERGER,  
Messieurs BOUCHUT, CURE, FROMONT, LACOSTE-DEBRAY,  
SERVANIN

**Pouvoir :**

La séance se déroule sur la commune de Vaugneray au siège social du SIAHVG. M CHATAIN ouvre la séance à 19H15 après avoir constaté la présence du quorum : 6 élus présents.

Monsieur CHATAIN rappelle l'ordre du jour inscrit à la séance du 3 Avril 2023 :

1. Election du secrétaire de séance,
2. Approbation du compte-rendu de la séance du 20 Février 2023
3. Finances :
  - a) Adoption du Compte de gestion 2022 relatif au budget principal Eaux Usées et à ses annexes Eaux pluviales et Assainissement Non Collectif,
  - b) Adoption du Compte administratif 2022 relatif au budget principal Eaux Usées et à ses annexes Eaux pluviales et Assainissement Non Collectif,
  - c) Décision d'Affectation des résultats au budget principal Eaux Usées et à ses annexes Eaux pluviales et Assainissement Non Collectif,
  - d) Vote du Budget Supplémentaire relatif au budget principal Eaux Usées et à ses annexes Eaux pluviales et Assainissement Non Collectif,
4. Autorisation de mutualiser l'enquête publique relative au zonage d'assainissement concomitamment à l'enquête publique de révision du PLU de la commune de Thurins

Points ne donnant pas lieu à délibérations :

- Décisions prises dans le cadre de la Délégation de Monsieur le Président.

Point divers :

Point sur les opérations en cours

### **1. Désignation du secrétaire de séance :**

Monsieur CHATAIN sollicite un volontaire pour assurer le secrétariat de séance. Monsieur LOGEZ se porte candidat et est désigné à l'unanimité secrétaire de séance.

### **2. Approbation du procès-verbal de la séance du 20 Février 2023 :**

Monsieur le Président demande s'il y a des observations à apporter au compte-rendu de la dernière séance. En l'absence de remarques, le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

### **3. Finances :**

Monsieur CHATAIN expose que cette séance sera essentiellement consacrée au vote du budget supplémentaire. Les notes de synthèses ont été envoyées mais il ne faut pas hésiter à l'interrompre pour poser des questions.

#### **a) Adoption du Compte de gestion 2022 relatif au budget principal Eaux Usées et à ses budgets annexes Eaux pluviales et Assainissement Non Collectif,**

Monsieur Chatain rappelle qu'exceptionnellement cette année, le compte administratif et le compte de gestion de l'année 2022 n'ont pas été adoptés lors de la séance de l'adoption du Budget Primitif 2023.

Pour rappel, le compte administratif d'une collectivité territoriale retrace la situation exacte et réelle des finances de la collectivité (opérations réalisées et restes à réaliser). Il est élaboré par "l'ordonnateur" de la collectivité, c'est à dire le Président. Le compte administratif doit correspondre au compte de gestion, établi parallèlement par la comptable publique de la collectivité, à savoir par Monsieur GAUCHER Jean-Marc.

Le compte de gestion retrace les opérations budgétaires en dépenses et en recettes, selon une présentation analogue à celle du compte administratif.

Il comporte :

- Une balance générale de tous les comptes tenus par le trésorier (comptes budgétaires et comptes de tiers notamment correspondant aux créanciers et débiteurs de la collectivité)
- Le bilan comptable de la collectivité, qui décrit de façon synthétique l'actif et le passif de la collectivité ou de l'établissement local.

Le compte de gestion est soumis au vote de l'assemblée délibérante qui peut constater ainsi la stricte concordance des deux documents (compte administratif et compte de gestion).

Ainsi, je vous confirme que le Compte de Gestion EU 2022 et le Compte Administratif EU 2022 retracent les mêmes valeurs aussi bien en dépenses qu'en recettes.

Par ailleurs, je vous rappelle que lors de la séance où le compte administratif est voté, le Comité Syndical élit un président ad hoc.

Il est ainsi proposé de désigner Madame GIRAUD SAUVEUR, pour assurer la présidence de la séance durant le vote du compte administratif 2022.

M Chatain présente les résultats de clôture de l'exercice 2022 en ce qui concerne le budget principal Eaux Usées et les budgets annexes Eaux Pluviales et Assainissement Non Collectif enregistrés aussi bien au titre du compte de gestion qu'au compte administratif comme suit :

➤ **Résultats de l'exercice 2022 EU**

<b>Résultats de l' Exercice 2022 EU</b>			
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>CA 2021</b>	<b>CA 2022</b>	<b>Evolution Dépenses Réelles</b>
Prévisions budgétaire	871 472,42	817 032,62	
Dépenses Réelles	527 970,71	617 350,19	
Recettes Réelles	874 803,11	728 134,53	
Résultat Net de Fonctionnement	346 832,40	110 784,34	- 68,06
<b>SECTION d'INVESTISSEMENT</b>	<b>CA 2021</b>	<b>CA 2022</b>	
Prévisions budgétaire	1 452 209,41	1 295 965,86	
Dépenses Réelles	560 902,25	627 055,24	
Recettes Réelles	815 397,30	647 731,90	
Résultat Net d'Investissement	254 495,05	20 676,66	- 91,88

Les résultats de l'exercice 2022 enregistrent une forte diminution de la CAF brute par rapport aux résultats de l'exercice 2021.

Cette baisse s'explique en section de fonctionnement par :

- Une recette exceptionnelle de 100 000€ au titre durattrapage effectué sur les montants de PFAC de 2019 à 2021,
- En dépenses on enregistre une hausse qui est due :
  - D'une part à l'inflation enregistrée en moyenne en 2022 à 5,2% qui s'est traduit par une augmentation des charges locatives, des contrats de maintenance et des frais d'assurance à hauteur de 4 600€,
  - Par des annulations de titres sur les années antérieurs de 7 354€,
  - Par une augmentation de la charge salariale (+3,5% du point d'indice, du passage à temps complet d'un poste occupé à temps partiel),
  - Par le paiement du traitement des boues à hauteur de 32 800€ en raison de la législation relative au Covid interdisant l'épandage des boues,
  - 13 050€ au titre du RSDE,
  - 11 928€ au titre du remboursement des frais de voirie à la CCVL (au titre des travaux du Michard sur la commune de Thurins).

En section d'investissement, l'année 2022 est clôturée à l'équilibre.

En recette d'investissement, il convient de rappeler que le SIAHVG a financé les dépenses d'investissement sur ses seules réserves. Toutes les demandes de subventions DETR, DSIL, Agence de l'Eau ayant été refusées.

En dépenses d'investissements, la principale dépense concerne le marché du Julin sur la commune de Thurins pour un montant de 355 126€, le raccordement de la lagune de Quinsonnas pour un montant de 68 985€, 49 920€ de dépenses de branchements, 33 038€ de remboursement du capital des emprunts et 15 796€ de petits travaux.

➤ **Résultats de clôture 2022**

<b>RESULTAT D'EXECUTION DU BUDGET Eaux Usées</b>				
	<b>résultat de clôture de l'exercice 2021</b>	<i>part affectée à l'investissement exercice courant (1068)</i>	<b>RESULTAT DE L'EXERCICE 2022</b>	<b>RESULTAT CUMULE DE CLOTURE 2022</b>
<b>investissement</b>	385 722,75		20 676,66	406 399,41
<b>fonctionnement</b>	405 044,48	350 000,00	110 784,34	165 828,82

➤ **Résultats de l'exercice 2022 EP**

Résultats de l' Exercice 2022 EP			
SECTION DE FONCTIONNEMENT	CA 2021	CA 2022	Evolution Dépenses Réelles
Prévisions budgétaire	91 666,82	91 168,46	
Dépenses Réelles	38 428,43	38 419,64	
Recettes Réelles	77 348,07	79 584,14	
Résultat Net de Fonctionnement	38 919,64	41 164,50	5,77
SECTION d'INVESTISSEMENT	CA 2021	CA 2022	
Prévisions budgétaire	215 652,21	356 382,25	
Dépenses Réelles	108 258,99	109 955,50	
Recettes Réelles	114 386,52	65 710,00	
Résultat Net d'Investissement	6 127,53	-44 245,50	- 822,08

Les résultats de la section de fonctionnement de l'exercice 2022 enregistrent une hausse de 5,77% de la CAF brute par rapport aux résultats de l'exercice 2021.

Les résultats de la section de fonctionnement de l'exercice 2022 enregistrent un déficit de 44 245,50€ Ce déficit est dû à baisse des recettes et à la consommation des excédents cumulés des années précédentes.

➤ **Résultats de clôture 2022 EP :**

RESULTAT D'EXECUTION DU BUDGET Eaux Pluviales				
	résultat de clôture de l'exercice 2021	part affectée à l'investissement exercice courant N (1068)	RESULTAT DE L'EXERCICE 2022	RESULTAT CUMULE DE CLOTURE 2022
investissement	37 497,13		- 44 245,50	- 6 748,37
fonctionnement	43 620,31	40 000,00	41 164,50	44 784,81

➤ **Résultats exercice 2022 ANC :**

Résultats de l' Exercice 2022 ANC			
SECTION DE FONCTIONNEMENT	CA 2021	CA 2022	Evolution Dépenses Réelles
Prévisions budgétaire	87 865,36	92 710,84	
Dépenses Réelles	20 978,87	17 471,31	
Recettes Réelles	34 224,35	32 857,13	
Résultat Net de Fonctionnement	13 245,48	15 385,82	16,16

Pour rappel, le budget annexe Assainissement Non collectif ne comporte pas de section d'investissent.

Il enregistre une hausse de plus de 16% Les dépenses sont en diminution, la baisse s'explique par une diminution des dossiers subventionnés, 2 en 2021 et 1 en 2022.

➤ **Résultats de clôture 2022 ANC**

RESULTAT D'EXECUTION DU BUDGET SPANC				
	résultat de clôture de l'exercice 2021	part affectée à l'investissement exercice courant (1068)	RESULTAT DE L'EXERCICE 2022	RESULTAT DE CLOTURE 2022
investissement			-	-
fonctionnement	54 700,84		15 385,82	70 086,66

Monsieur Chatain propose qu'en l'absence de questions, de voter le compte de gestion relatif au budget eaux usées 2022 et à ses annexes soumis par le trésorier.

A l'unanimité les membres du comité présents valident le compte de gestion 2022 et donne quitus au trésorier pour sa gestion.

**b) Adoption du Compte administratif 2022 relatif au budget principal Eaux Usées et à ses annexes Eaux pluviales et Assainissement Non Collectif,**

M. Chatain quitte la séance pour le vote du compte administratif 2022 et cède la présidence de la séance à Mme Giraud Sauveur.

Mme Giraud Sauveur constate le départ de M. Chatain. Elle interroge les élus afin de connaître leur avis au sujet de la présentation du compte administratif 2022. En l'absence de remarques, Mme Giraud Sauveur propose de voter.

A l'unanimité des membres présents, le compte administratif 2022 est adopté au titre du budget principal et des budgets annexes.

M. Chatain est invité à rejoindre la séance. Mme Giraud Sauveur lui fait part du vote.

M. Chatain remercie l'assemblée pour sa confiance.

**c) Décision d'Affectation des résultats au budget principal Eaux Usées et à ses annexes Eaux pluviales et Assainissement Non Collectif,**

Monsieur Chatain rappelle qu'une fois les comptes de gestion et administratif adoptés, il convient de reprendre les résultats de clôtures constatés et de les affecter.

Je vous propose d'affecter les résultats conformément aux règles juridiques d'affectation selon les modalités suivantes :

➤ **Concernant les résultats du budget Principal Eaux Usées (EU) 2022**, je vous rappelle que la section de fonctionnement dégage un résultat global de clôture excédentaire de 165 828,82€; la section d'investissement présente un résultat global de clôture excédentaire de 406 399,41€. Pour rappel le solde des restes à réaliser 2022 en investissement est déficitaire pour un montant de 85 072,20€ (repris au BP 2023), la section d'investissement ne présente donc pas de besoin de financement.

Ainsi, je vous propose d'affecter la somme de 100 000€ au compte 1068, au titre des excédents capitalisés du budget supplémentaire 2023, afin de financer les investissements de l'exercice 2023 et de réduire ainsi le besoin de financement inscrit au budget primitif principal 2023 pour un montant de 614 844,98€ et de reporter en recettes de fonctionnement au budget supplémentaire 2023 la somme de 65 828,82€.

➤ **Concernant les résultats du budget Annexe Eaux Pluviales (EP) 2022**, je vous propose l'affectation suivante :

Considérant les résultats de clôture du budget annexe 2022 EP, je vous rappelle que la section de fonctionnement dégage un résultat global de clôture de 44 784,81€ ; la section d'investissement présente un résultat global de clôture déficitaire de 6 748,37€.

Pour rappel, le solde des restes à réaliser 2022 en investissement est déficitaire pour un montant de 7 492,40€ (repris au BP 2023). La section d'investissement présente donc un besoin de financement de 6 748,37€.

Aussi, je vous propose d'affecter la somme de 30 000€ au compte 1068 au BS 2023 afin de couvrir le besoin de financement et de financer les investissements de l'exercice 2023. De reporter le déficit de 6 748 ,37€ en dépenses d'investissement au titre de la reprise du déficit 2022 et de reporter en recettes de fonctionnement sur le BS 2023 la somme de 14 784,81€.

➤ **Concernant les résultats du budget Annexe Assainissement Non Collectif, (ANC),** je vous propose l'affectation suivante :

Considérant les résultats de clôture du budget annexe 2022 ANC, la section de fonctionnement dégage un résultat global de clôture de 70 086,66€. Pour rappel, le Budget annexe d'ANC ne comportent pas de dépenses d'investissements.

Aussi, je vous propose de reporter la somme de 70 086,66€ en recettes de fonctionnement au budget supplémentaire de l'exercice 2023.

Considérant les propositions de Monsieur CHATAIN, les élus adoptent à l'unanimité les propositions d'affectations de résultats 2022 au budget supplémentaire 2023.

**d) Vote du Budget Supplémentaire relatif au budget principal Eaux Usées et à ses annexes Eaux pluviales et Assainissement Non Collectif,**

Monsieur le président rappelle que le budget supplémentaire est une décision modificative spécifique qui permet la reprise des résultats de l'exercice budgétaire précédent lorsque le budget primitif a été voté sans reprise de résultat.

Il présente la même structure que le budget primitif. Il doit être conforme à la délibération d'affectation des résultats antérieurs.

Le vote du budget supplémentaire permet également d'ajuster les dépenses ou les recettes qui seraient intervenues depuis le vote du budget primitif 2023 Eaux Usées pour un montant de 65 828,82€ en dépenses et en recettes de fonctionnement et de 75 000€ en dépenses et en recettes d'investissements selon la proposition suivante :

**EAUX USEES**

	Chapitres budgétaires	Dépenses en € HT	Chapitres budgétaires	Recettes en € HT
F O N C T I O N N E M E N T	23	65 828,82	002	65 828,82
	<b>Total BS</b>	<b>65 828,82</b>	<b>Total BS</b>	<b>65 828,82</b>
	<b>Total BP primitif</b>	<b>770 796,14</b>	<b>Total BP</b>	<b>770 796,14</b>
<b>Total de la Section de Fonctionnement BP+BS</b>	<b>836 624,96</b>	<b>Total de la Section de fonctionnement BP+BS</b>	<b>836 624,96</b>	

	Chapitres budgétaires	Dépenses en € HT	Chapitres budgétaires	Recettes en € HT
I N V E S T I S S E M E N T	1320 Hameau Julin - 2315 Travaux	10 000	001	406 399,41
			1068	100 000,00
	1723 Séparatif Bouchard 2315 Travaux	50 000	1641	-431 399,41
	2021 Reprise réseau Rampeau 2315 Travaux	15 000		
	<b>Total BS</b>	<b>75 000</b>	<b>Total BS</b>	<b>75 000,00</b>
	<b>Total BP</b>	<b>963 178,77</b>	<b>Total BP</b>	<b>963 178,77</b>
	<b>Total de la Section d'investissement BP+BS</b>	<b>1 038 178,77</b>	<b>Total de la Section d'investissement BP+BS</b>	<b>1 038 178,77</b>

Le projet qui vous est présenté reprend en recettes de fonctionnement les résultats positifs de l'année 2022 et s'équilibre en dépenses pour le même montant au chapitre 023 : virement à la section d'investissement.

Le projet qui vous est soumis en section d'investissement reprend :

- Au Chapitre 001 : Excédent reporté

Ce chapitre enregistre les résultats excédentaires de l'exercice 2022 pour un montant de 406 399.41€

- Chapitre 021 : Virement de la section de fonctionnement

Le montant de ce chapitre est le corollaire du chapitre 023 en dépenses de fonctionnement pour un montant de 65 828.82€.

- Chapitre 1068 : Apports et réserves :

Il sert en priorité à couvrir le besoin de financement de la section d'investissement. Le solde des restes à réaliser étant couvert par l'excédent de résultat de clôture. Conformément à la délibération relative à l'affectation des résultats ; 100 000€ sont affectés à la couverture des besoins d'investissement de l'année 2023.

- Chapitre 16 : Emprunts et dettes

Ce chapitre avait été provisionné à hauteur de 614 844,98€ lors du vote du budget primitif 2023 en raison de l'absence de reprise des résultats 2022. Il s'agissait d'un emprunt d'équilibre.

Considérant les excédents dégagés sur l'année 2022, je vous propose de diminuer de 497 228,23€ le montant de l'emprunt pour le porter au montant définitif de 117 616,75€.

En dépenses d'investissement, des rajustements financiers s'avèrent nécessaires sur trois opérations déjà identifiées :

- **1320 Hameau du Julin à Thurins - 2315 Travaux** : + 10 000€ sont nécessaires afin de clôturer le marché en raison de l'actualisation des prix du marché,
- **1723 Séparatif rue Bouchard à Messimy - 2315 Travaux** : suite aux résultats des ITV, il s'avère que la dépense relative aux eaux usées sera plus importante que celle relative à l'eau

pluviale. Ainsi le budget annexe eaux pluviales enregistrera une moins-value de 50 000€, Soit un montant total de dépenses de 86 000€ en EU,

- **2021 Reprise réseau du Rampeau à Thurins - 2315 Travaux** : suite aux premières estimations, l'enveloppe financière sera plus importante de 15 000€, plus que prévu également au titres des eaux usées et moindre en eaux pluviales. Soit au montant total de dépenses de 208 014,94€ de dépenses pour les travaux du RampeauEU.

Le BS principal EU est adopté à l'unanimité.

Monsieur Chatain présente le projet de budget supplémentaire annexe eaux pluviales. Il explique que le projet est bâti sur les mêmes principes que le BS EU ; à savoir par la reprise des résultats de clôture de l'année 2022 et un réajustement des besoins identifiés au BP 2023 pour un montant en dépenses et en recettes de fonctionnement de 14 784,81€.

Le Projet qui vous est présenté reprend en recette les résultats positifs reportés de l'année 2022 de 14 784,81€ selon la délibération relative au vote de l'affectation des résultats 2022 et s'équilibre en dépenses par l'inscription des intérêts du nouvel emprunt de 200 000€ sur la base du Fond vert de Mme BORNE (Première Ministre) payable à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2023 par trimestre, soit la somme de 10 397,75€ pour un trimestre et un mois (ICNE compris).

## EAUX PLUVIALES

	Chapitres budgétaires	Dépenses en € HT	Chapitres budgétaires	Recettes en € HT
F O N C T I O N N E M E N T	023	4 387,06	002	14 784,81
	66	10 397,75		
	<b>Total BS</b>	<b>14 784,81</b>	<b>Total BS</b>	<b>14 784,81</b>
	<b>Total BP primitif</b>	<b>101 075,55</b>	<b>Total BP</b>	<b>101 075,55</b>
	<b>Total de la Section de Fonctionnement BP+BS</b>	<b>115 860,36</b>	<b>Total de la Section de fonctionnement BP+BS</b>	<b>115 860,36</b>

I N V E S T I S S E M E N T	Chapitres budgétaires	Dépenses en € HT	Chapitres budgétaires	Recettes en € HT
	001-Déficit reporté	6 748,37	021	4 387,06
			16	-87 638,69
	1723 Séparatif Bouchard 2315 Travaux	-50 000	1068	30 000,00
	2021 Reprise réseau Rampeau 2315 Travaux	-15 000		
	16- Emprunt et dette	5 000		
	<b>Total BS</b>	-53 251,63	<b>Total BS</b>	-53 251,63
	<b>Total BP</b>	384 098,28	<b>Total BP</b>	384 098,28
<b>Total de la Section d'investissement BP+BS</b>	330 846,65	<b>Total de la Section d'investissement BP+BS</b>	330 846,65	

Le projet qui vous est soumis en section d'investissement s'équilibre en dépenses et en recettes d'investissement pour un montant de – 53 251,63€ et reprend en recettes d'investissements :

- Au chapitre 021 : Virement de la section de fonctionnement

Le montant de ce chapitre est le corollaire du chapitre 023 en dépenses de fonctionnement pour un montant de 4 387,06€.

- Au Chapitre 1068 : Apports et réserves :

Il sert en priorité à couvrir le besoin de financement de la section d'investissement. Le solde des restes à réaliser étant couvert par l'excédent de résultat de clôture. Conformément à la délibération relative à l'affectation des résultats ; 30 000€ sont affectés à la couverture des besoins d'investissement de l'année 2023 et du déficit.

- Au Chapitre 16 : Emprunts et dettes

Ce chapitre avait été provisionné à hauteur de 313 221,53€ lors du vote du budget primitif 2023 en raison de l'absence de reprise des résultats 2022. Il s'agissait d'un emprunt d'équilibre.

Considérant les excédents dégagés sur l'année 2022, je vous propose de diminuer de 87 638,69€ le montant de l'emprunt pour le porter au montant définitif de 225 582,84€.

Le projet reprend en dépenses d'investissement :

- Au Chapitre 001 : Déficit reporté

Ce chapitre enregistre le déficit de clôture constaté de 6 748,37€

- Chapitre 16 : Remboursement capital de la dette

Inscription du 1<sup>er</sup> remboursement du capital du nouvel emprunt de 200 000€.

➤ Chapitre 23 : Immobilisations en cours

Des rajustements financiers s'avèrent nécessaires sur trois opérations déjà identifiées :

- **1723 Séparatif rue Bouchard à Messimy - 2315 Travaux** : suite aux résultats des ITV, il s'avère que la dépense relative aux eaux usées sera plus importante que celle relative à l'eau pluviale. Ainsi le budget annexe eaux pluviales enregistrera une moins-value de 50 000€, Soit un montant total de dépenses de 146 000€ en EP,
- **2021 Reprise réseau du Rampeau à Thurins - 2315 Travaux** : suite aux premières estimations, l'enveloppe financière sera plus importante de 15 000€, plus que prévu également au titres des eaux usées et moindre en eaux pluviales. Soit au montant total de dépenses de 28 000€ de dépenses pour les travaux du Rampeau EP.

Le BS annexe EP est adopté à l'unanimité.

Monsieur Chatain présente le projet de budget supplémentaire annexe relatif à l'ANC. Il explique que le projet ne comporte pas de section d'investissement. Il s'équilibre en dépenses et en recettes de fonctionnement pour un montant de 70 086,66€. Il reprend en recettes, les résultats positifs reportés de l'année 2022 pour un montant de 70 086,66€ selon la délibération relative au vote de l'affectation des résultats 2022 et s'équilibre en dépenses par une nouvelle dépense de 70 086,66€ au titre du contrat de prestations de services relatif aux contrôles de bon fonctionnement, soit 377 contrôles pour l'année 2023 plus une ligne d'équilibre.

ANC

	Chapitres budgétaires	Dépenses en € HT	Chapitres budgétaires	Recettes en € HT
F O N C T I O N N E M E N T	011	70 086,66	002	70 086,66
	<b>Total BS</b>	<b>70 086,66</b>	<b>Total BS</b>	<b>70 086,66</b>
	<b>Total BP primitif</b>	<b>45 810,00</b>	<b>Total BP</b>	<b>45 810,00</b>
	<b>Total de la Section de Fonctionnement BP+BS</b>	<b>115 896,66</b>	<b>Total de la Section de Fonctionnement BP+BS</b>	<b>115 896,66</b>

Le BS annexe ANC est adopté à l'unanimité. Monsieur Chatain dit que le point relatif aux finances est épuisé.

#### **4. Autorisation de mutualiser l'enquête publique relative au zonage d'assainissement concomitamment à l'enquête publique de révision du PLU de la commune de Thurins**

Monsieur le Président rappelle que la commune de Thurins est en cours de révision de son PLU. Ainsi, il appartient au SIAHVG au titre de sa compétence assainissement, conformément à l'article L2224-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, de réviser en cohérence le zonage d'assainissement eaux usées collectif et non collectif de la commune de Thurins après enquête publique

Il précise que le zonage d'assainissement se contente d'identifier la vocation de différentes zones du territoire en matière d'assainissement. Il ne s'agit pas d'un document de programmation des travaux. Il ne crée pas de droit acquis pour les tiers et ne fige pas une situation en matière d'assainissement eaux usées.

Monsieur le Président présente le projet de zonage d'assainissement eaux usées et la notice justifiant le zonage. Ainsi, il est demandé au comité Syndical de valider le projet de zonage d'assainissement eaux usées tel que présenté et d'autoriser M. le Président à le soumettre à enquête publique.

Où l'exposé de Monsieur le Président, le comité syndical, à l'unanimité :

- ◆ Approuve le projet de zonage d'assainissement eaux usées tel que présenté, devant être soumis à enquête publique ;
- ◆ Autorise le Président à procéder au lancement de la procédure d'approbation du zonage d'assainissement de la commune de Thurins ;
- ◆ Autorise le Président à accomplir toutes les formalités nécessaires à la procédure d'approbation du zonage d'assainissement eaux usées ;
- ◆ Dit que les dépenses nécessaires sont inscrites au budget.

Monsieur Chatain remercie les membres du comité et présente les décisions prises dans le cadre de sa délégation de compétence :

Date	Nom attributaire	CP	OBJET DU CONTRAT	Budget	Montant HT
07/03/2023	SED IC	69 630	CDE 01/23 MOE EU Bouchard	EU	4 022,63€
17/03/2023	CHAMBRE AGRICULTURE	69 890	Plan de fumure complément 2023	EU	202,00€
24/03/2023	STPML STRACCHI	69 280	Sondage refoulement Le Plat Rontalon	EU	1 039,50€
07/03/2023	SED IC	69 630	CDE 1 MOE EP Bouchard Messimy	EP	13 933,37€

#### ➤ **Point divers :**

Monsieur Chatain explique que les études du cabinet de maîtrise d'œuvre se poursuivent.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est clôturée à 20 h 32